

SEANCE DU 17 MARS 2022

Présents : Mmes VENTENAT. MF, MANDON. C, VIALTAIX. M, LABAS. O, GEAIX. G, SIMON. L, Mrs. DEVESSIER. P, CHEFDEVILLE. D, ROUSSEL. C, REINE. V, SAPIN. R, DESGRANGES. R, . BENQUET. C, DEMENEIX. T.

Absent : Mr. PEYRAUD. C.

Secrétaire de séance : Mme GEAIX. G.

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un courrier adressé à l'assemblée par Monsieur Christian PEYRAUD. Elle fait lecture du premier paragraphe de celui-ci et résume dans les grandes lignes ce courrier :

- « Le bétonnage et le bitumage sont les deux mamelles de l'avenir pour l'assemblée. »
- Puis Madame le Maire liste les actions préconisées dans un souci de réactivité face aux enjeux environnementaux dans un contexte, où dit-il ne souhaite pas que critiquer notre manque de réactivité face au réchauffement climatique.

Madame le Maire invite les conseillers qui le souhaitent à consulter ce courrier en mairie.

Madame le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 17/02/2022. Monsieur ROUSSEL demande qu'il soit précisé en dernière page que la discussion portait sur l'étang du Mondayraud. Le Conseil Municipal valide les procès-verbaux, à l'unanimité.

ONF ET PROGRAMME 2022

Madame le Maire rend compte à l'assemblée d'un courrier de l'ONF informant la commune sur le contexte actuel de la gestion des bois.

Quelques éléments tirés de la lettre d'information à l'attention des collectivités dans le contexte actuel.

Le marché Français bénéficie d'une reprise économique mondiale portée par l'accroissement de la demande dans les secteurs tels que la construction, la rénovation, le bricolage, la menuiserie.

L'ONF a mis en place une nouvelle stratégie de commercialisation des bois issus des forêts publiques gérées par elle.

2 Modes de vente possibles :

*bois façonné (livré bord de route ou rendu scierie)

*bois vendu sur pieds ventes par soumission et un catalogue permanent (lots invendus ou de faible volume) ;

Le prix moyen des résineux blancs sapin et épicéa ont augmenté de 20% - alors que la menace des scolytes plane toujours sur nos territoires.

*Les résineux rouges – pin-douglas-mélèze- prix en forte augmentation

La volonté de l'Etat que la forêt publique joue un rôle accru pour contribuer à maintenir un approvisionnement stable auprès des industriels.

Petit rappel des coupes et ventes réalisées sur les sections selon l'avis de l'ONF Gestionnaire .

Le Jobert – Epicéa Sylka – 18745 € - prévu en fin d'année mise en Andains, terrain retravaillé pour replantation en Mélèzes et Douglas et aménagement en feuillus notamment sur le bord du chemin,

La section du bourg : 2730€50

Les bois ont été vendus sur pied.

Prévu en 2022 – dégagement Marnière et le Montmerle

LE MONDAYRAUD : -broyeur forestier 1 interligne sur 2

-dégagement avec maintien du gainage

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'action 2022 proposé par l'Office National des Forêts, concernant les forêts sectionales de la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- De valider le programme d'action 2022 proposé par l'ONF, comprenant :
 - Cloisonnement, dégagement manuel et maintien de gainage sur la section du Mondayraud pour un montant de 4 000.00 € HT soit 4 800.00 € TTC,
 - Dégagement manuel sur la section du Montmerle et de Marnière pour un montant de 1 330.00 € HT soit 1 596.00 € TTC,
 - Travaux préalables à la régénération sur la section du Jobert pour un montant de 1 860.00 € HT soit 2 232.00 € TTC.
- D'accepter le montant total des travaux pour la somme de 7 190.00 € H.T soit 8 628.00 € TTC.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Monsieur SAPIN explique qu'il est possible de pulvériser de la graisse de mouton sur les jeunes plants en remplacement du gainage. Cette technique est moins coûteuse. Il propose à Madame le Maire de se renseigner auprès de Monsieur RACAUD sur cette éventualité.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Madame le Maire informe le conseil municipal sur la nécessité de délibérer sur les lignes directrices de gestion. Elle explique à l'assemblée en quoi consiste ce document.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi no 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment ses articles 9 bis A et 9 bis B (*articles applicables à compter du 1 janvier 2021 sur la mise en œuvre du rapport social unique*) ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-5 ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu les données du rapport sur l'état de la collectivité du bilan social présenté au comité technique en date du 10 mars 2022 ;

Vu l'avis défavorable du Comité Technique en date du 16 décembre 2021 et 10 mars 2022 ;

Considérant que la commune a rempli ses obligations en matière de consultation du CT ;

Considérant que la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a instauré la mise en place de lignes directrices de gestion au sein des collectivités et établissements publics, créant en ce sens un nouvel article 33-5 au sein de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Considérant que ces lignes directrices de gestion ont vocation à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels pour les agents de la commune ;

Considérant que dans chaque collectivité et établissement public, des lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du comité technique, pour déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et définir les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences ;

Considérant que les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années ;

Considérant qu'elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, décide :

Article 1 : Les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines annexées à la présente délibération sont établies pour une durée de 6 ans.

Article 2 : Les présentes lignes directrices de gestion s'appliquent à l'ensemble des agents de la collectivité. Elles seront rendues accessibles par voie numérique et, le cas échéant, par tout autre moyen.

Article 3 : Les lignes directrices de gestion peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure que pour leur élaboration.

Article 4 : Le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

POINT SUR LES TRAVAUX

City stade :

Monsieur DEVESSIER informe l'assemblée de l'avancée des travaux du city stade. Le terrassement est désormais terminé et la dalle réalisée. Le travail effectué par l'entreprise reste médiocre surtout au niveau du talutage. Le rendu n'est que peu satisfaisant, bien que l'entreprise soit intervenue une seconde fois. Madame VIALTAIX explique que le montage de la structure devrait intervenir début mai, sachant qu'il faut attendre à minima 3 semaines après la réalisation de la dalle pour pouvoir commencer la mise en place de la structure. Le commercial d'Agorespace s'est rendu sur les lieux afin de vérifier la conformité des travaux de terrassement. Celui-ci a émis un avis favorable à la réception de ces travaux.

Assainissement :

Monsieur CHEFDEVILLE rappelle au conseil municipal l'arrêt des travaux d'assainissement depuis le 25/01/2022. L'entreprise Besançon devrait reprendre le chantier la première semaine d'avril notamment pour la pose du refoulement Place du Marché et la réalisation de branchements. L'entreprise de désamiantage interviendra à compter du 11/04/2022. Une consultation a eu lieu concernant les tests de réception ; l'entreprise retenue est Sol Solution pour 10 320 € HT. Il est signalé que le trou prévu pour le poste de refoulement est mal signalé et qu'il pourrait causer un accident.

SDEC :

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un entretien téléphonique avec Monsieur BORDAS, chargé de l'enfouissement au SDEC. Elle explique que la commune était en attente de la validation par l'UTT, du déplacement d'un poteau sur la digue de l'étang du Bourg. Un avis favorable a été émis. Concernant les tranchées réalisées sur la partie nord et la partie sud du Bourg, c'est l'entreprise ENEDIS qui est intervenue et non le SDEC. Le calendrier des travaux d'enfouissement sera connu courant de semaine prochaine. Madame le Maire explique avoir demandé que ceux-ci ne commencent pas avant début juillet 2022 afin de permettre la fête patronale.

Travaux réalisés par les employés :

Monsieur DESGRANGES informe l'assemblée des travaux à venir autour du lavoir du Mondayraud. Des travaux de nettoyage des bois sont entrepris actuellement et une table de pique-nique sera installée prochainement. Madame le Maire explique au conseil municipal qu'une réflexion s'était engagée il y a quelques années sur l'aménagement de cette espace en lien avec la lessive. Elle propose de céder à la commune un bugier qui serait installée sur ce site et de réaliser des plantations telles que le merisier, chênes... Le conseil municipal approuve ces idées.

Monsieur CHEFDEVILLE indique également que le lavoir du Bourg a été nettoyer pour l'exposition de la Grande Lessive. Des poutres qui sont en mauvais état devront être surveillées.

Monsieur DESGRANGES informe l'assemblée de la réfection de la bordure en granit le long du château. Ces travaux sont terminés. Monsieur SAPIN explique qu'il y a un défaut de conception.

ANALYSES EAU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur CHEFDEVILLE informe le conseil municipal de la réalisation d'analyses de l'eau au restaurant scolaire sur la teneur en métaux notamment le plomb, le nickel et le cuivre. Il précise que la teneur en plomb normée jusqu'en 2013 était de 25mg/l et depuis 2013, celle-ci est passée à 10mg/l. c'est la première fois que des analyses de ce type sont réalisées au restaurant scolaire.

La première analyse a eu lieu le 20/01/2022 au robinet situé côté bar et révélant une teneur en plomb non-conforme de 17.4 mg/l. une seconde analyse a eu lieu le 17/02/2022 au niveau de la nourrice située dans le local technique révélant une teneur de 29.5 mg/l. Enfin un troisième prélèvement a eu lieu le 25/02/2022 à l'arrivée du compteur révélant une teneur de 2.79 mg/l. Monsieur CHEFDEVILLE explique qu'à la suite de ces différents prélèvements, l'ARS a demandé une expertise du bâtiment du restaurant scolaire afin de déterminer la provenance du plomb. Des bouteilles d'eau ont été distribuées à l'école maternelle ainsi qu'au restaurant scolaire en attendant de pallier ce problème.

Monsieur CHEFDEVILLE rend compte au conseil municipal de la venue du cabinet PENAUD d'Aubusson (qui avait travaillé sur la réalisation du restaurant scolaire en 2010) pour réaliser un diagnostic. Les conclusions du rapport sont les suivantes :

- Un piquage secondaire a été repéré dans le regard qui débouche dans le coffre technique entre le rez-de-jardin et le rez-de-chaussée, pour lequel la suppression est préconisée.
- Les réseaux de distributions EFS-ECS et bouclage sont construits en polyéthylène AEP, cuivre et multicouche.
- La distribution hydraulique aérienne est réalisée en tube cuivre, les liaisons enterrées depuis les collecteurs laiton vers les appareils sanitaires sont réalisées en multicouche.
- La chaufferie est équipée de disconnecteur de types CA sur le robinet de puisage et de type BA sur le raccordement chauffage. Les réseaux sont en cuivre.
- La chaudière est en acier, le préparateur ACS en inox.
- Les sanitaires de l'étage sont raccordés en EFS depuis un piquage au rez-de-jardin. La production ECS est réalisé par un préparateur ECS électrique. La distribution EFS et ECS est en cuivre.

Monsieur CHEFDEVILLE explique qu'aucun de ces éléments ne permettent de déterminer la cause de cette teneur en plomb. C'est ainsi que le 09/03/2022, 15 analyses ont été réalisées dont 13 à la charge de la commune pour un coût de 50€ l'une. Voici les résultats par point de prélèvement :

Lieu de prélèvement	Pb en µg/ L	Température en °C	Limite de qualité
Ecole élémentaire – Robinet sanitaire 1e jet	1.17	22.2	< 10
Ecole élémentaire – Robinet sanitaire après écoulement	<0.50	8.2	
Ecole élémentaire – Robinet sanitaire après 30 minutes de stagnation	0.662	16.2	
Ecole maternelle – Robinet classe 1e jet	4.99	16.7	< 10
Ecole maternelle – Robinet classe après écoulement	1.11	8.4	
Ecole maternelle – Robinet classe après 30 minutes de stagnation	1.47	13.1	
Cantine – Robinet plonge 1e jet	8.34	25.4	< 10
Cantine – Robinet plonge après écoulement	3.88	8.4	
Cantine – Robinet sanitaire après 30 minutes de stagnation	4.36	17.1	

Lieu de prélèvement	Plomb en µg/ L	Température en °C
Compteur en amont sur le réseau - Unité de vie – n°5 Jasmin - 1 ^{er} jet	3.09	13.3
Compteur cantine - prélèvement dans regard au niveau de la purge - 1 ^{er} jet	282	8.2
Compteur en aval sur le réseau -Mr Guertz - au niveau de la purge - 1 ^{er} jet	6.37	8.2
Arrivée cantine – avant réducteur - prélèvement au niveau de la purge - 1 ^{er} jet	13.7	15.3
Arrivée cantine – sortie nourrice principale Robinet toilettes personnel - 1 ^{er} jet	9.39	24.6
Cantine – Robinet Bar - 1 ^{er} jet	13.4	27.2
Chaufferie – Robinet Eau froide - 1 ^{er} jet	7.20	27.2

A la suite de de ces prélèvement, l'ARS a conclu qu'afin de limiter l'exposition au plomb, il est recommandé, lorsque l'eau a stagné dans les canalisations, de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments, qu'après un écoulement correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement, notamment en début de journée.

De fait, la valeur élevée de plomb au niveau de la purge du compteur nécessite son remplacement. De même, comme évoqué dans le rapport du bureau d'études, le piquage secondaire, non utilisé, devra être déconnecté de l'alimentation de la cantine. Enfin, dès réalisation de ces travaux, de nouveaux prélèvements auront lieu.

Madame le Maire précise qu'une communication auprès des parents a été réalisée dès la rentrée des vacances d'hiver.

SAGE SIOULE

Madame le Maire rappelle la réunion du SAGE SIOULE, sur les zones humides, le lundi 21/03/2022 à 14h30 au château de la Mothe. Après avoir pris attache auprès de l'Etablissement Public Loire, elle explique qu'une publication sur panneau Pocket et sur le site internet, a été réalisée. En effet, n'ayant aucun listing des personnes concernées par cette réunion et n'étant pas à l'origine de l'organisation de celle-ci, Madame le Maire explique qu'il n'aurait pas été normal de faire le travail de recherche des personnes concernées, de payer l'affranchissement et surtout de signer un courrier avec l'entête de la Mairie.

Elle a proposé de relayer l'information sur panneau Pocket et le site internet de la comcom ; la newsletter était déjà rédigée quand l'information fut confirmée.

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une prise de contact avec le GDA, le GVA et la chambre d'agriculture afin de donner l'information qu'ils n'avaient pas mais également pour permettre à ces organismes d'informer le plus grand nombre d'agriculteurs.

Une commission locale devra être constituée à la sortie de cette réunion pour réaliser des visites de terrain et mettre à jour la cartographie des zones humides. Les conseillers agriculteurs confirment leur présence pour cette réunion.

Madame le Maire en profite pour signaler qu'elle a reçu une plainte concernant l'état des routes après épandage. En effet, cela représente un risque accru d'accidents en particulier sur les voies communales qui sont étroites. Elle rappelle qu'il est du devoir de chacun de laisser les routes propres et que du matériel fourni par Groupama est à la disposition des agriculteurs.

COMPTE RENDU COMMISSIONS

Voirie :

Monsieur DEVESSIER propose de fixer une date pour la commission voirie. Après concertation celle-ci aura lieu dimanche 20/03/2022 à 10h00. Madame le Maire informe la commission de différentes demandes reçues en mairie : bouchage de trou du chemin menant chez Mme LECOCQ – Pb écoulement d'eau sur le village de Villelume – Montaurat.

Petits équipements :

Madame le Maire sollicite Monsieur DEMENEIX dans le cadre de la vérification annuelle des défibrillateurs. Celui-ci s'en occupera. Dans le même ordre d'idée, elle demande également une vérification des blocs secours sur l'ensemble des bâtiments communaux et des détecteurs de fumée dans les gîtes ainsi que la pose des deux détecteurs prévus dans le logement de la Poste.

Conseil d'écoles :

Madame VIALTAIX rend compte à l'assemblée du conseil d'école qui s'est tenu ce jour à 17h00. Lors de ce conseil, les actions menées et à venir ont été abordées, à savoir les séances de piscine qui ont été au nombre de 9/12 - séances de cinéma – Noël avec remerciements pour le spectacle offert par la commune. Un voyage scolaire est prévu du 30/06/2022 au 05/07/2022 sur une péniche, sur le canal du Midi, pour un tarif par enfant de 476€ ; la participation par famille étant de 120€/enfant.

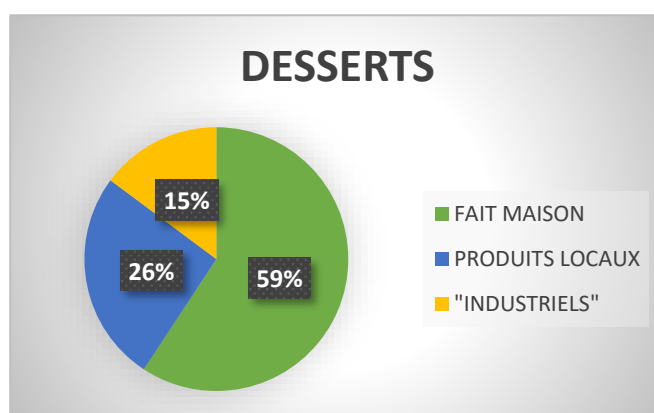
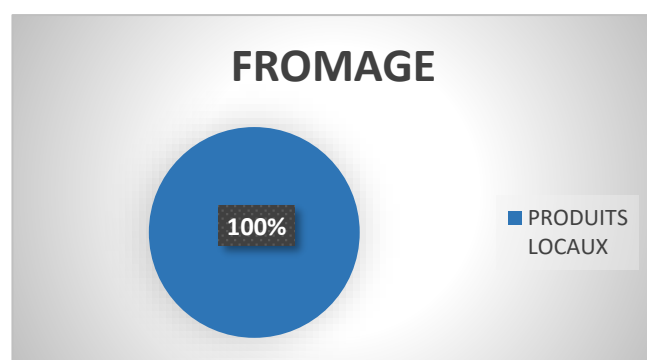
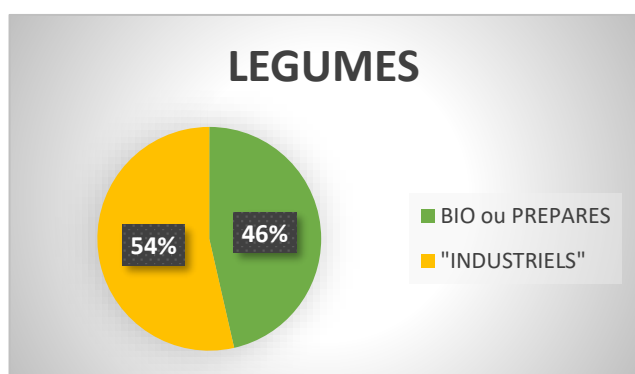
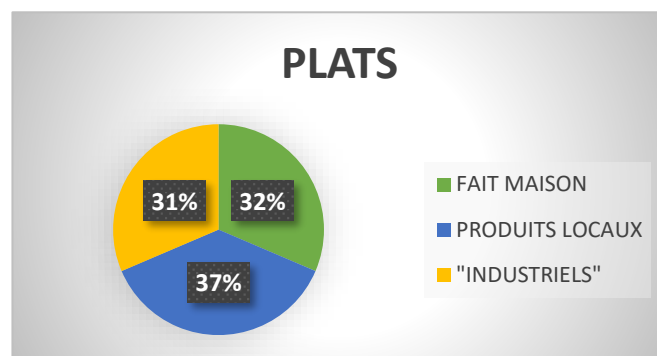
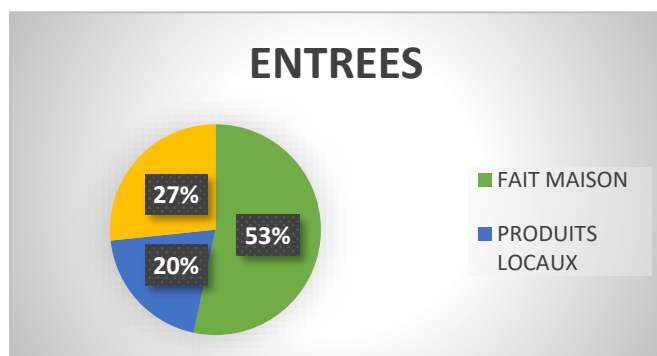
Madame VIALTAIX liste les demandes de travaux :

- Pose de portes manteaux dans les sanitaires de l'école primaire – environ une dizaine.
- Mise en place de deux carrés potagers en maternelle.

Madame VIALTAIX rend compte à l'assemblée des questions posées par les parents d'élèves :

- Les employées de la cantine, ont-elles un brevet de secourisme ? Cela n'est pas obligatoire, aucun décret ne le prévoit.
- Est-il possible de faire de l'aide aux devoirs à la garderie ? Non, cela n'est pas envisageable d'autant plus que ce serait une action mise en place dans le cadre de l'ALSH « Les Galopins en Marche » et que celui-ci est en sommeil depuis 1 an à cause d'un désintéressement pour la mise en place d'activités lors des vacances scolaires.

- Quelle est la part de produits locaux et industriels servis à la cantine ? Les produits industriels étant aux dires des enfants plus présents qu'auparavant ? Des diagrammes ont été réalisés afin de répondre au mieux à cette question :



Madame VIALTAIX a expliqué qu'elle remerciait les parents d'avoir posé cette question car celle-ci a pu mettre en valeur la mise en place de circuits courts mais également le travail de notre nouvelle cantinière, qui est une personne qualifiée (diplômée) et compétente dans son domaine (expérience).

Madame VIALTAIX a également rappelé le coût du repas qui s'élève à 8€83. La participation des familles est de 3€60 pour un reste à charge de 5€23 pour la commune.

Collège de Crocq :

Monsieur DESGRANGES rend compte à l'assemblée de la réunion organisée par le Département concernant l'avenir du collège de Crocq. Il explique que celui-ci est « sauvable » pour un coût de travaux estimé entre 2.2 millions et 2.5 millions d'euros. La commission permanente départementale doit se réunir d'ici la fin du mois pour valider le projet et lancer une étude qui permette de passer les appels d'offre rapidement. Les travaux pourraient commencer d'ici 6 à 8 mois pour une durée d'un an et demi environ, soit une réouverture pour la rentrée 2024-2025. Les enseignants ont fait plusieurs demandes notamment

pour l'agrandissement de la salle scientifique, mise en place de deux algécos. Sur la question des transports scolaire, le Département va prendre attache auprès de la Région afin de simplifier la prise en charge des enfants, dont une partie d'entre eux sont actuellement obligés de passer par Crocq et patienter 25min pour la correspondance en direction de Giat.

Fibre :

Monsieur DESGRANGES explique au conseil municipal l'avancée des travaux du déploiement de la fibre. La partie sud de la commune est quasiment terminée. Le déploiement pourra s'opérer par la suite. Dans ce cadre, l'entreprise Axione a demandé des lieux de stockage, sur la Place du Marché pour les nacelles, la carrière du Mondayraud pour les tourets et le pigeonnier pour du petit matériel.

La société Résonnance a repris contact avec la commune pour l'axe Clermont-Limoges mais trop tardivement pour pouvoir coupler les deux actions Puy-de-Dôme et Creuse, multipliant ainsi les poteaux sur la route du Mondayraud. Le passage de la fibre s'effectuera entre la fin de l'été et la fin de l'année 2022. Monsieur DESGRANGES informe le conseil municipal de l'inquiétude d'Axione concernant les travaux de décaissement de 60cm, prévus sur la RD 39 dans le cadre du réaménagement de la Place. En effet, ce décaissement pourrait endommager les gaines PVC qui auront été posées pour la fibre.

Monsieur ROUSSEL explique que les poteaux sur le village du Grammaze ne sont pas encore tous posés. Madame MANDON informe l'assemblée de la mise en place de deux poteaux aux abords d'une petite bâtisse au Grammaze qui penche dangereusement vers la route. Elle s'inquiète pour le matériel de la fibre et demande s'il n'existe pas des démarches permettant de signaler le danger au propriétaire. Concernant la fibre, Monsieur DESGRANGES explique que la hauteur des poteaux préservera les fils. Pour ce qui est du péril, Madame le Maire propose de prendre attache auprès du propriétaire. Monsieur ROUSSEL transmettra l'adresse.

Madame le Maire rappelle que le déploiement de la fibre ne pourra se faire qu'avec une numérotation terminée. Monsieur DESGRANGES explique qu'une importante masse de données a été saisie et qu'il faut régler certains problèmes, notamment sur la Bourg et les grands villages déjà numérotés. En effet, une réflexion doit être menée sur la manière d'allier l'existant avec l'évolution des constructions.

INFORMATIONS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la cérémonie du 19/03/2022. Elle informe l'assemblée qu'il s'agira du 60^{ème} anniversaire de la guerre d'Algérie. Elle remercie par avance ceux qui pourront participer.

Une permanence des impôts et de RENOV23 se fera cette année auprès de la Maison France Service. Les dates seront communiquées ultérieurement.

Madame le Maire informe l'assemblée d'une proposition de la Socalec concernant le remplacement des ampoules. Celles-ci pourraient être remplacées, au gré des besoins, par des ampoules à LED avec des tarifs très attractifs. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une réunion avec l'agence d'attractivité du département dans le cadre des PVD ; Plus particulièrement avec le référent attribué à la commune. Celui-ci est axé sur la redynamisation du commerce ; ce qui correspond parfaitement au projet de la commune.

Madame le Maire rend compte au conseil municipal d'un séminaire organisé lundi 14/03/2022 à Gouzon. Plusieurs ateliers se sont tenus permettant ainsi d'échanger sur les différents axes des PVD.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion pourrait avoir lieu le 30/03/2022 à l'initiative de Mr CHEVALIER de la communauté de communes Haute Corrèze dans l'éventualité de création d'une voie verte. Elle précise que la ligne est définitivement fermée.

CA ET BUDGET

Madame le Maire propose de fixer la date de la commission finance : jeudi 24/03/2022 à 18h00.

Madame le Maire propose de fixer la date du vote du CA et du budget : jeudi 07/04/2022 à 20h00.

PERMANENCE ELECTION PRESIDENTIELLE

Madame le Maire propose de réaliser les tableaux de permanences pour l'élection présidentielle :

ELECTION PRESIDENTIELLE 1er TOUR 10/04/2022

PRESIDENT DU BUREAU DE VOTE		MARIE-FRANCOISE VENTENAT	
SECRETAIRE		ODILE LABAS	
HEURES DE PERMANENCES	ASSESEURS	VERIFICATEUR	
8h ⇒ 10h	BENQUET CHRISTOPHE	CHEFDEVILLE DANIEL	MANDON CHRISTIANE
10h ⇒ 12h	ROUSSEL CHRISTIAN	DEMENEIX THOMAS	PEYRAUD CHRISTIAN
12h ⇒ 14h	DEVESSIER PATRICE	SAPIN REGIS	SIMON LAURE
14h ⇒ 16H	GEAIX GENEVIEVE	LABAS ODILE 14H - 17H REINE VICENT 17H - 19H	DESGRANGES ROLAND
16h ⇒ 19h	VENTENAT MARIE-FRANCOISE		VIALTAIX MARINA

ELECTION PRESIDENTIELLE 2ème TOUR 24/04/2022

PRESIDENT DU BUREAU DE VOTE		MARIE-FRANCOISE VENTENAT	
SECRETAIRE		CHRISTIANE MANDON	
HEURES DE PERMANENCES	ASSESEURS	VERIFICATEUR	
8h ⇒ 10h	ROUSSEL CHRISTIAN	GEAIX GENEVIEVE	BENQUET CHRISTOPHE
10h ⇒ 12h	MANDON CHRISTIANE	CHEFDEVILLE DANIEL	REINE VINCENT
12h ⇒ 14h	DEVESSIER PATRICE	SAPIN REGIS	SIMON LAURE
14h ⇒ 16H	VIALTAIX MARINA	DESGRANGES ROLAND 14H - 17H DEMENEIX THOMAS 17H - 19H	PEYRAUD CHRISTIAN
16h ⇒ 19h	VENTENAT MARIE-FRANCOISE		MANDON CHRISTIANE

ACCUEIL DES UKRAINIENS

Monsieur DESGRANGES rend compte au conseil municipal d'une audioconférence qui s'est tenue mercredi 16/03/2022 dans le cadre de l'accueil des réfugiés Ukrainiens. Les communes d'Aubusson, la Courtine et Auzances étaient présentes lors de cette réunion. Il explique que la commune d'Auzances est bien plus avancée sur ce projet d'accueil. Mérinchal pourrait venir se greffer en complément d'une commune comme Auzances. Creusalis qui dispose de logements vides propose une mise à disposition gracieuse. En revanche en ce qui concerne les charges, il faudrait qu'une association soit mise en place pour supporter les frais afférents aux logements.

Monsieur DESGRANGES précise que l'accueil de ces populations ne pourra se faire que dans un cadre structuré et avec un accompagnement au quotidien notamment dans les démarches administratives pour lesquelles les structures se trouvent principalement à Guéret. Il souligne également le fait que la plupart de ces personnes sont des citadins et que la vie à la campagne pourrait être un frein.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réussite de la collecte réalisée sur la commune. Le tri a été effectué par trois bénévoles de l'association M'Tonic. Tout est prêt. Elle précise que nous attendons une date d'enlèvement des produits collectés.

La séance est levée à 23h50